

J.A.

1000 Lausanne 1

Retour :

1619 Les Paccots

EDITEUR G P C - CASE 167 - 1619 LES PACCOTS

CONCEPT J.C.J.



Installation antenne SATELITE

Tél. 021 / 948 80 66



MAÇONNERIE
CARRELAGES
CHEMINÉES

Jean-François Maillard

1618 CHÂTEL-ST-DENIS - ☎ 021/948 84 07

Restaurant les Rosalys



Les Paccots ☎ (021) 948 80 80

Spécialités du chalet

- Soupe de chalet
- Macaroni à la crème
- Raclette

★ ★ ★

Dès le 13 octobre venez déguster la chasse du patron

L'ÉCHO des hauts

LE MAGAZINE DU GPC

Châtel-St-Denis/Les Paccots

Paraît 4 fois par an

No 3 OCTOBRE 1990

SOMMAIRE

Recensement fédérale	2
Ordonnance PTT	5
Jamais vu ça...	9
Vie paroissiale	12
Statuts GPC	13-14
"Le Tsalè"	21
Nos oiseaux	25
Memento	29
Informations	30

REALISATION

Publicité

Jean-Marie Berthoud
Jean-Jacques Giesser

Rédaction

Pierre Baatard
Jean-Daniel Genoud
Jean-Jacques Giesser

Service renseignements

Elisa Klink

Comptabilité

Jean-Claude Monod

Adjoint

François Genoud

Banque:

Banque Populaire Suisse
Châtel-St-Denis

Compte: 31-000.130.8
CCP BPS 17-987-2

EDITORIAL

COMMUNICATIONS IMPORTANTES

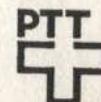
Recensement fédéral des logements 1990

En pages 2 et 3, vous trouverez un exemple standard pour un chalet privé utilisé comme résidence secondaire.

Attention! Suivez les recommandations suivantes :

1. Envoyez de suite votre formule (avant fin octobre)
2. Ne pas plier la formule
3. Retournez la feuille remplie dans l'enveloppe remise à cet effet, non pliée

Ordonnance



31 décembre 1990, dernier délai pour obtenir la subvention des PTT pour l'installation de boîtes aux lettres conforme aux exigences de l'administration des postes. Voir règlement en pages 5 et 7.

brihosol Sols coulés sans joints
Résine étanche Scotch Clad 3M
Chapes synthétiques

SOLS INDUSTRIELS BRIHO S.A.

1618 Châtel-St-Denis - Case postale 4 - Tél. (021) 948 75 10
1441 Valeyres-sous-Montagny - Tél. (024) 24 25 71
Téléfax (021) 948 91 43

A. Rosselet S.A.
Châtel-St-Denis



Installation de chauffage
Tubage de cheminées
Sanitaire et ventilation
Appareils électro-ménagers

021/948 76 05



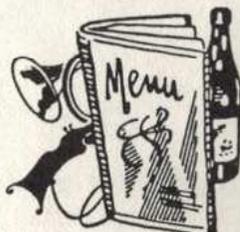
CONCEPT JCJ

CONCEPT JCJ
Jean-Claude JENNY
Les Rosalys
1619 Les Paccots

Tél. 021/948 80 66

- Peinture
- Papiers peints
- Traitement de chalets neufs et anciens
- Application de mortier EPOXY et 2 composants

Hôtel - Restaurant CORBETTA



Famille Yves Gillet-Terreaux, propr.
☎ 021/948 71 20 1619 LES PACCOTS

Cuisine bourgeoise — Vins de choix
Salles pour banquets — dortoirs équipés



: Boîtes aux lettres des
maisons à 1 ou 2 familles

Madame, Monsieur,

La campagne pour l'amélioration des conditions de distribution a commencé en 1974 à la suite de la publication d'une Ordonnance du Conseil fédéral. Elle prendra fin le 31 décembre 1990 pour les maisons à 1 ou 2 familles.

Votre installation n'étant pas conforme, nous prenons la liberté de vous rappeler ci-après les directives en vigueur.

1. Principe

Celui qui désire que les envois postaux lui soient distribués doit installer à ses frais, au lieu de distribution, une boîte aux lettres avec un compartiment annexe pour les objets volumineux. Le facteur doit avoir librement accès à ces installations.

2. Dimensions

La grandeur des boîtes aux lettres avec casier de dépôt doit être adaptée aux exigences de la distribution et au volume du courrier. Les dimensions minimales (en cm) demandées par les PTT sont les suivantes :

Type	Compartiment lettres			
	Hauteur	Largeur	Profond.	Ouverture
Horizontal	10	25	35,5 <u>2)</u>	25 x 2,5 <u>3)</u>
Transversal	10	35,5 <u>2)</u>	25	35,5 x 2,5 <u>2)</u>
Vertical	35,5 <u>2)</u>	25	10 <u>1)</u>	25 x 2,5 <u>3)</u>

Type	Compartiment annexe			
	Hauteur	Largeur	Profond.	Ouverture
Horizontal	15	25	35,5 <u>2)</u>	15 x 25
Transversal	15	35,5 <u>2)</u>	25	15 x 35,5 <u>2)</u>
Vertical	35,5 <u>2)</u>	25	15	35,5 x 25 <u>2)</u>

1) 8 cm suffisent s'il s'agit de compartiments-lettres/compartiments-annexes combinés de type vertical.

2) Les boîtes aux lettres et compartiments annexes dont une dimension est de 35 cm au lieu de 35,5 cm sont également admis. 5



a.marilley SA

Un magasin moderne
tout près de chez vous

téléphone 021 948 70 16
CHATEL-ST-DENIS

UBS – pour nous,
depuis longtemps
la première banque.



BULLE
(029) 3 11 66

CHÂTEL-ST-DENIS
(021) 948 71 51

BROC
(029) 6 12 22

V-A-G GARAGE-CARRÔSERIE des NARCISSES



Garage-Carosserie
des Narcisses
Savoy S.A.
1618 Châtel-St-Denis
Tél. 021948 72 55



Aimé Berthoud et Fils SA



Construction de chalets
Menuiserie – Charpente
M + F **Bois** En gros et détail

Tél. 021/948 86 12
1618 Châtel-Saint-Denis

3) Lorsque la longueur de l'ouverture de la boîte aux lettres mesure 23 cm au lieu de 25 cm, celle-ci peut également être admise.

3. Emplacement

L'installation doit être posée à la limite de la propriété, à l'endroit utilisé généralement pour accéder à la maison ou au groupe de maisons.

4. Contribution financière de l'Entreprise des PTT

L'entreprise des PTT participe jusqu'au 31 décembre 1990 aux frais de remplacement ou de déplacement des boîtes aux lettres des immeubles construits avant le 1er juin 1974. Cette contribution couvre les frais effectifs, mais au maximum 150 francs par boîte aux lettres conforme aux prescriptions (compartiment annexe, dimensions, emplacement).

5. Insuffisance constatée

Les dimensions de votre installation ne correspondent pas aux normes, la boîte aux lettres doit être remplacée par une boîte conforme aux normes indiquées sous chiffre 2.

Votre boîte aux lettres n'est pas placée en limite de propriété, à l'endroit utilisé généralement pour vous rendre à votre domicile; elle doit être déplacée.

6. Invitation

Afin de pouvoir bénéficier de la contribution versée jusqu'à fin 1990 par l'Entreprise des PTT, nous vous invitons à faire le nécessaire le plus tôt possible. Vous voudrez bien ensuite nous présenter la facture du fournisseur pour nous permettre de vous bonifier le montant auquel vous avez droit.

Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et vous remercions d'avance de votre participation à la campagne d'assainissement des conditions de distributions.

Note de la rédaction. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux détenteurs de cases situées aux Vérolly, à la poste des Paccots ou aux Rosalys. Pour tous renseignements complémentaires adressez-vous auprès du postier.



Des boîtes aux lettres standards approuvées par les PTT peuvent être obtenues chez :

a.marilley SA

Quincallerie

Châtel-Saint-Denis



1619 LES PACCOTS
Tél. 021/948 75 41

Toutes les chambres douches ou bain
Téléphone direct - radio et mini-bar.

Notre chef vous propose des spécialités
au restaurant français et au café:
l'assiette du jour à fr. 13.-
et la petite carte.



- ACHAT
- VENTE
- GÉRANCE

... la qualité de votre logement...

Immeuble Paccots Centre
CH - 1619 Les Paccots

Tél. (021) 948 92 92
Fax (021) 948 95 70

entreprises électriques
fribourgeoises



Fourniture de
bois de cheminée

Transport avec Unimog

Abattage d'arbres

Auberge du Lac des Joncs

Ouvert toute l'année - Cuisine soignée - Altitude 1300 m.

Famille François Genoud - 1619 Les Paccots - Tél. 021/948 71 23



ON N'A JAMAIS VU CA ... Les catastrophes météorologiques en Suisse

L'un des orages dévastateurs de cet été, celui qui fit d'importants dégâts dans la région du Moléson, amène à l'esprit les remarques habituelles "on n'a jamais vu ça" ou "de mémoire d'hommes on n'a jamais connu ceci ou cela".

Des inondations, des glissements de terrain énormes, des avalanches importantes, des hivers presque sans neige, des sécheresses prolongées, des vents violents et tant d'autres cataclysmes, en Suisse ou à travers le monde, viennent informer plus souvent qu'on le croit les remarques précitées.

Les médias font quasi journalièrement mention de catastrophes naturelles (oui, "naturelles", parce que les feux propagés intentionnellement aux forêts, par exemple, sont aussi à classer dans la liste des catastrophes, mais ces faits-là ne sont pas, eux, naturels).

Choisissons les événements survenus en Suisse en 1987, année qui fut particulièrement marquée par des dégâts nombreux et spectaculaires. Empruntons à Peter Unold sa relation des faits et son analyse effectuée dans une étude sur ce sujet:

"... de nombreux Suisses ont eu un choc lorsque, à l'été de 1987, la région des Alpes a été ravagée par deux inondations d'une ampleur catastrophique, qui firent presque oublier les intempéries, pourtant nombreuses et dévastatrices, qui avaient déjà sévi cette année-là.

Les cataclysmes de l'été et de l'au-

tomne 1987, qui ont coûté la vie à huit personnes et causé des dommages de l'ordre de 1,2 à 1,3 mrd de fr., se classent sans aucun doute parmi les plus graves de ce siècle - d'autant que les dégâts résultant d'avalanches, de tempêtes, d'orages de grêle, de chutes de rochers, etc. ne sont pas pris en compte dans cette somme.

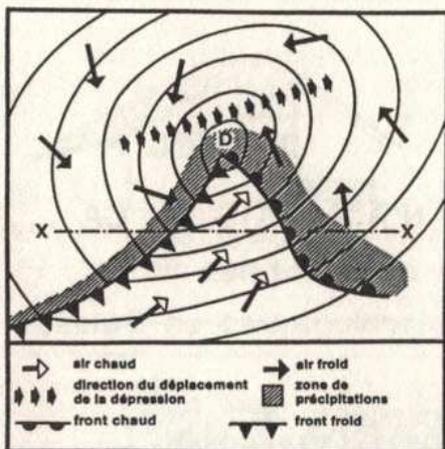


Schéma d'une dépression. Les masses d'air d'origines diverses confluent dans une dépression y produisant généralement le mauvais temps. Les avances d'air froid ou chaud sont liées à des événements météorologiques caractéristiques.

Le record des précipitations n'a pas été battu

Les catastrophes de juillet et août 1987 ont été considérées comme des événements sans précédent. Reste à savoir sur quelles bases cette opinion repose. Est-elle fondée sur le niveau des précipitations enregistrées ou sur le fait qu'il n'existe aucun antécédent quant à l'ampleur des dégâts, quelles qu'en aient été les causes?

Précisons d'emblée que les précipitations enregistrées durant l'été 1987 n'ont pas, tant s'en faut, battu de record. À titre d'exemple, entre le 23 et le 25 août 1987, il est tombé de 120 à 160 mm (= litre par m²) de pluie en 24 heures dans la vallée de la Reuss (canton d'Uri) et même 260 mm dans la vallée de Bedretto (Tessin). Or, en Suisse, le record absolu de précipitations pour 24 heures s'élève à 414 mm et a été enregistré le 10 septembre 1983 dans les Centovalli (Tessin). A la différence des cataclysmes de 1987, ce déluge n'a pourtant pas causé de graves dégâts; en effet, l'été 1983 avait été chaud et sec et le sol a

pu absorber les masses d'eau tombées du ciel, alors qu'en 1987 il avait déjà beaucoup plu avant les catastrophes de juillet et août.

Rien de nouveau sous le soleil

On sait, d'après les chroniques anciennes, qu'autrefois le temps était aussi capricieux. Grâce à une étude de Christian Pfister parue en 1984, nous sommes aujourd'hui bien informés sur l'évolution météorologique en Suisse de 1525 à 1860 et, depuis la mise en place, en 1864, d'un réseau d'observation couvrant l'ensemble du territoire helvétique, il existe suffisamment de données dans ce domaine.

Une rétrospective de l'évolution climatique des 460 dernières années met en évidence deux faits saillants:

- Il n'est pas de phénomène météorologique qui ne se soit déjà produit - parfois même plus souvent et avec plus de virulence qu'aujourd'hui.
- Diverses formes d'intempéries - notamment les précipitations et les violents écarts de température - ont toujours été fréquentes. Ainsi, leur accumulation fortuite ne peut pas être considérée comme la preuve d'une mutation des climats. "



Les nuages d'orage se forment suite à des déplacements verticaux dans l'atmosphère. Un petit nuage cumuloforme se transforme en un tour imposant. A partir d'une certaine altitude, des cristaux de glace se forment dans la partie supérieure, les contours des nuages d'orage vont alors devenir flous et fibreux. La partie supérieure prend souvent la forme d'une ancre (voir fig. 27). Ce genre de nuages provoque des averses ou des orages souvent accompagnés de grêle ou de rafales.

A la question de savoir si la météo a vraiment perdu la tête, on peut donc répondre qu'elle s'est toujours comportée de la sorte. De nombreux indices permettent même de penser que nos ancêtres ont dû subir des dérèglements climatiques plus sévères que ceux que nous connaissons.

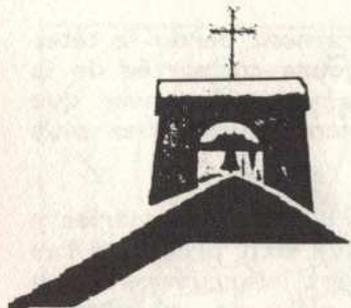
Nous pouvons donc affirmer que si les violentes intempéries - telles que celles de 1987 ou d'autres qui se sont produites ces dernières années ici ou ailleurs - sont fort heureusement peu habituelles; elles ne constituent en rien un phénomène exceptionnel.

Comme les catastrophes climatiques ont sévi de toute éternité et que, à l'exception de fréquences fortuites, il n'est guère possible de prétendre qu'elles vont en se multipliant. Au cours des dix ou vingt dernières années, les intempéries n'ont, dans l'ensemble, pas été plus nombreuses ni plus violentes qu'autrefois, mais leurs effets sont manifestement plus graves, c'est-à-dire que les dégâts et les coûts qu'elles causent ont tendance à croître.

L'une des raisons principales est que les zones de construction se sont multipliées, même dans de nombreuses vallées de montagne. Les surfaces bâties ont progressé plus rapidement que la population, car, dans certaines régions, beaucoup de résidences secondaires ont été construites. Les bâtiments à usage industriel, dans lesquels les inondations peuvent causer d'importants dégâts, sont, eux aussi, devenus plus nombreux. Par ailleurs, d'importantes voies de communication, et notamment des autoroutes, des routes de plaine ou de montagne, ont fait leur apparition. En d'autres termes, il y a aujourd'hui beaucoup plus de constructions - et ce sont souvent des constructions plus chères qu'autrefois - que les intempéries ou les inondations pourraient endommager, voire même détruire.

Deuxièmement, l'accroissement des zones construites fait que la quantité des eaux de pluie ou de fonte qui pénètre dans le sol diminue constamment : cette eau reste en surface, ou elle est évacuée par les canalisations. Ainsi, pour une quantité égale de précipitations le niveau des ruisseaux et des fleuves ont tendance à augmenter.

De nombreuses autres causes sont responsables de la progression des dégâts et des coûts, mais le cadre de notre journal ne laisse pas les colonnes suffisantes pour développer l'étude plus avant.



SAINTE BERNARD DE MENTHON
patron des alpinistes
et des skieurs

Chose étonnante : à mesure qu'on abandonne le recours aux saints, on est attiré par la croyance aux porte-bonheur et autres talismans. Le gardien de but met dans sa cage une mascotte destinée à lui porter chance; les automobilistes pendent un lapin en peluche dans leur voiture et l'on croise les doigts au moment d'affronter une difficulté.

Je ne dis pas que dans le recours, il n'y a pas de l'exagération et même un peu de superstition. Tout dépend de l'intention que l'on met dans le geste que l'on accomplit. Mais ce qui est important, c'est de savoir que le saint est un personnage qui a existé et qui, durant sa vie, a manifesté son

amour du prochain dans des circonstances précises. Nous croyons qu'auprès de Dieu, il ne peut pas oublier ceux qui sur terre se trouvent dans les mêmes situations auxquelles il portait assistance.

Cette introduction pour expliquer la présence sous le porche de la chapelle des Paccots d'une peinture de saint Bernard de Menthon, patron des alpinistes et des skieurs. Il est représenté en prière devant le paysage du col du Mont-Joux; dans sa pensée, il voit la maquette de l'hospice portée par deux anges. Derrière lui, les ruines d'un sanctuaire païen et le diable vaincu. De l'autre côté, les habitants et les touristes qui invoquent sa protection.

Ainsi, dans une station qui veut favoriser les sports de la montagne, on trouve dans la chapelle qui accueille les visiteurs un personnage qui est chargé de protéger tous ceux qui s'adonnent aux plaisirs que réserve la montagne: que ce soit la marche, les ascensions ou les descentes sur les pentes enneigées.

De sa vie, on ne sait que ce qu'il a laissé: les hospices au Grand et au Petit Saint-Bernard, avec pour le premier, les religieux qui poursuivent son oeuvre. On en dira plus une prochaine fois.

Georges Rossetti

P.S. Le nom de Mont-Joux vient du latin "Mons Jovis", c'est-à-dire "la montagne de Jupiter". On trouve encore, non loin de la statue située sur le versant italien du col, un endroit indiqué par une plaque où était placé le sanctuaire dédié à Jupiter.



Souvenir Souvenir

STATUTS 1938

GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES
DE CHALETS DE LA REGION DE
CHATEL-ST-DENIS

STATUTS

Article premier Dans le but de resserrer les liens d'amitié tout en assurant la défense de leurs intérêts communs, les propriétaires et les locataires des habitations sises aux Paccots et environs fondent le "GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DE LA REGION DE CHATEL-ST-DENIS".

Article deuxième Cette association est régie par les art. 60 à 76 du C.C.S. Elle ne poursuit aucun but économique.

Article troisième Le groupement est géré par un Comité de cinq membres qui agit en son nom et le représente à l'égard des tiers. Le Comité s'organise lui-même.

Article quatrième Pour faire face aux dépenses courantes, chaque sociétaire s'engage à verser une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.

Lausanne, le 5 décembre 1938.

Le Président:
(signé)
Charles Grivat

Le Secrétaire:
(signé)
Roger Diserens

Les statuts actuels ont été quelque peu étoffés, l'âge oblige ... Vous les trouverez ci-après. Votre comité les a volontairement placés au centre du magazine, afin de vous permettre de les détacher et de les conserver si désiré.



Jean-Bernard Chaperon

Peinture - Papiers peints
Rustique - Façades et chalets

Téléphone (021) 948 85 50 1619 Les Paccots

VICTOR PILLOUD S.A.



construction
maçonnerie - béton
1618 CHATEL-ST-DENIS
tél. 021 948.73.90



GARAGE J.-M. BERTHOUD S.A.

Atelier spécialisé de réparations
camions et machines de chantier

Agences DAF-TRUCKS - IVECO
Vente neuf ou occasion
Service diesel - Auto électricité

Tél. (021) 948 70 17 Natel 077/21 90 17 - Fax 948 88 52
Le Bourg 100 CH - 1618 Châtel-St-Denis s/Vevey

**Les Fils de
Sylvestre PILLOUD
Châtel-St-Denis**

Industrie du bois
Tél.(021) 948 70 51

Scierie
Charpente
Menuiserie
Construction
de chalets

**S T A T U T S DU GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES DE CHALETS ET
D'APPARTEMENTS DE CHATEL-ST-DENIS - LES PACCOTS**

I. DENOMINATION - SIEGE

Art. 1 : Les propriétaires de chalets et d'appartements de la région de Châtel-St-Denis - Les Paccots sont groupés en une association portant le titre : "Groupement des propriétaires de chalets et d'appartements de la région de Châtel-St-Denis - Les Paccots". Le Groupement ne poursuit aucun but lucratif.

Art. 2 : Le siège du Groupement est Les Paccots.

Art. 3 : Le Groupement est régi par les articles 60 et suivants du CCS.

II. BUTS

Art. 4 : Resserrer les liens d'amitié et de bonne entente entre les propriétaires, les autorités communales, régionales, cantonales, les organisations locales.

Art. 5 : Promouvoir et défendre les intérêts communs des membres sur le plan communal, régional et cantonal.

Art. 6 : Participer à la vie locale et à l'harmonisation de l'équipement de la région.

III. MEMBRES

Art. 7 : Les propriétaires fonciers de chalets ou d'appartements et les commerçants de la région des Paccots peuvent faire partie du Groupement en demandant leur adhésion par écrit au Comité et en payant la cotisation annuelle.

Art. 8 : Toute personne non propriétaire, désireuse de témoigner sentimentalement ou matériellement son intérêt au Groupement, peut s'inscrire comme membre sympathisant. Il n'a pas le droit de vote. Il paie des cotisations comme un membre ordinaire.

Art. 9 : Chaque membre peut demander sa démission au Groupement en avisant le Comité par écrit.

Art. 10 : Toute personne ayant rendu de grands services au Groupement peut être nommé membre d'honneur par l'Assemblée générale sur proposition du Comité.

Art. 11 : Les membres qui ne s'acquittent pas du montant de leurs cotisations durant 2 ans consécutifs sont radiés d'office du Groupement.

IV. ORGANISATION

Art. 12 : Les organes du Groupement sont :

- l'Assemblée générale,
- le Comité,
- la commission des vérificateurs des comptes.

Art. 13 : 1. L'Assemblée générale est le pouvoir suprême du Groupement. Elle prend toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du Groupement, soit :

2. Adoption et modification des statuts.
3. Election du Comité, du Président, des vérificateurs des comptes.
4. Fixation du montant des cotisations.
5. Démission, éventuellement exclusion des membres.
6. Etablissement du programme des activités de l'année.

Art. 14 : 1. L'Assemblée générale est convoquée :

- ordinairement par le Comité une fois par an, au printemps,
- extraordinairement, par le 1/5^e des membres qui ont le droit de vote ou la majorité du Comité.

2. Les membres sont convoqués 30 jours à l'avance et informés de l'ordre du jour.
3. Les décisions sont prises quel que soit le nombre de membres présents, à la majorité des votants ; pour modification des statuts au 2/3 des membres votants.

4. Un procès-verbal est tenu lors de chaque Assemblée générale ; il est publié et lecture peut être faite, pour approbation, à l'Assemblée suivante.

V. DROIT DE VOTE

Art. 15 : 1. Chaque membre, au sens de l'article 7, possesseur de la carte de membre, a droit à une voix.

2. Un membre peut se faire représenter par un membre muni d'une procuration écrite. Ce dernier ne peut pas présenter plus de 3 procurations et sa voix.
3. Le vote se fait à main levée ; le scrutin secret peut être obtenu à la demande de 5 membres au moins.

VI. COMITE

Art. 16 : 1. Le Comité est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de 3 ans. Le président est nommé séparément.

2. Le Comité se constitue lui-même.
3. Il est composé de 5 à 9 membres actifs.
4. Un membre du Comité de la Société de développement de Châtel-St-Denis - Les Paccots est nommé d'office dans le Comité du Groupement.
5. Les membres sont rééligibles. Le président ne peut pas être réélu plus de 2 fois ; son mandat n'excédera pas 9 ans.
6. Le Comité est convoqué par le président ou à la demande de 3 membres du Comité au minimum.
7. Il gère les affaires du Groupement.
8. Le Comité peut créer des commissions nécessaires à la bonne marche de la société, éventuellement en dehors des membres du Groupement.
9. Le Groupement est valablement engagé par les signatures du président (ou vice-président) et du secrétaire (ou caissier).

VII. CONTROLE

- Art. 17 : 1. Les vérificateurs des comptes sont nommés par l'Assemblée générale pour 2 ans.
2. Chaque année, le rapporteur quitte la commission ; il n'est pas immédiatement rééligible.
3. Le suppléant nommé chaque année par l'Assemblée générale devient vérificateur au départ du rapporteur.

VIII. FINANCES

- Art. 18 : Les ressources du Groupement sont formées par les cotisations fixées chaque année par l'Assemblée générale, par les revenus des capitaux et par les dons et legs.

IX. DISSOLUTION

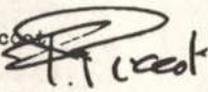
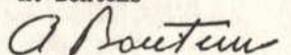
- Art. 19 : En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale décide du mode de liquidation des avoirs de la société.

X. DISPOSITIONS FINALES

- Art. 20 : Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale du 28 avril 1979. Ils annulent et remplacent les anciens statuts de 1939.

Signatures : Le Président F. Picot

Le Caissier A. Bontems

François CHILLIER

Entreprise générale de maçonnerie
Carrelage et revêtements

CHÂTEL-ST-DENIS

Bureau: 021/948.74.12
Dépôt La Péralia: 021/948.82.88

SERVICE CHALETS

location de chalets et
appartements de vacances
tél. 021/948.76.37
1618 CHATEL-ST-DENIS

Mobilière Suisse...
notre manière
de régler les sinistres
a fait notre
réputation



Mobilière Suisse
Société d'assurances

...l'assurance d'être bien assuré

Charles Chaperon, agent local, Les Paccots
Pascal Geinoz, conseiller, Châtel-St-Denis
Gérard Ecoffey, agent général, Bulle

Super Marché Michel Colliard

Fruit - Vins - Boissons

Les Paccots

Tél. 948 76 15 (ouvert le dimanche)

Châtel-St-Denis

Tél. 948 70 91



Effacité
et correction
pour toutes vos
transactions

STELLA MEYLAN
AGENCE IMMOBILIÈRE

1501 PALÉZIEUX
Tél. 021/907 95 95
(anciennement ORON-LA-VILLE)

Toujours à votre service: (021) 948 73 55

BOISSONS KLAUS S.A.

Bières — Eaux minérales

Vins — Liqueurs

1618 CHÂTEL-ST-DENIS



Livraisons à domicile

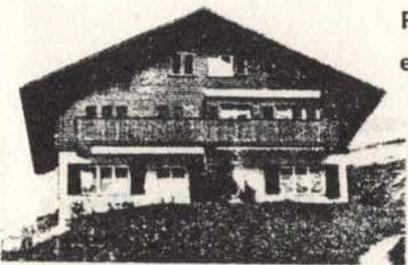


**GÉRANCE & CONSULTING
ROBERT GEORGES**

Dipl. ès sc. éc. et comm.
Membre du GPC

- Traductions: français, allemand, anglais
- Gérance de chalets, appartements, immeubles
- Surveillances; conseils et organisation de PME

Tél. 021/948 77 36
Chalet Fanny — CH-1619 Les Paccots

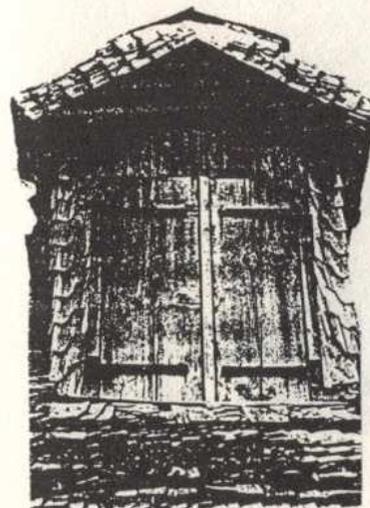


Pour tous vos travaux de réparations
et de transformations

MENUISERIE M-F

Robert Berthoud

Route de Vevey 17
1618 CHATEL-ST-DENIS
Tél. 021/948 76 78



Là-haut, sur la montagne,
L'était un vieux chalet;
Murs blancs, toit de bardeaux,
Devant la porte, un frais goulot.
Là-haut sur la montagne
L'était un vieux chalet.

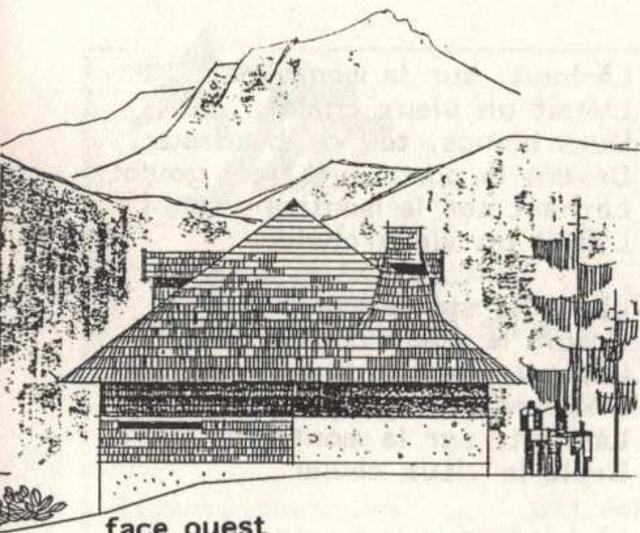
Là-haut, sur la montagne,
Croula le vieux chalet;
Les gris-vert et le papier
S'étaient unis pour le brûler;
Là-haut, sur la montagne
Brûla le vieux chalet.

Le vieux chalet.

Là-haut, sur la montagne,
L'est "on novi tsalè"
Raoul, d'un coeur vaillant,
L'a reconstruit plus beau qu'avant;
Là-haut, sur la montagne
L'est "on novi tsalè."



"LE
TSALÈ"



face ouest

BRAVO RAOUL

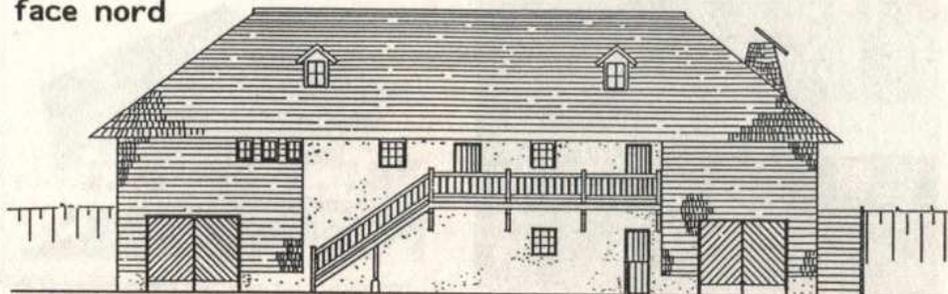
"Aux Paccots", l'incendie a remplacé l'avalanche, c'est en brûlant des vieux papiers que les militaires ont bouté le feu au vieux chalet. Mais, comme le dit la chanson, Raoul et Nicole Colliard l'ont reconstruit plus beau qu'avant.

C'est le 15 décembre 1988 que l'idée a germé entre les deux promoteurs, et depuis cette date, les choses ont été très rapidement. Jugez vous-même :

28 décembre 1988 - Le notaire de M. et Mme Colliard écrit au Conseil communal afin de prendre la température.

13 janvier 1989 - Réponse, avec préavis favorable pour une entrée en matière. Dès cette date, la machine administrative se met en marche, entretiens de tous ordres avec le syndic, le Conseil communal, les architectes, bureaux techniques, géomètre, etc. etc.

face nord



"Le tsalè"
sort de terre

2 juin 1989 - Feu vert de la commune sur la base de l'avant-projet présenté.

23 juin 1989 - Prononcé des autorités pour accorder un droit de superficie. La fin de l'année est mise à profit pour peaufiner plans et devis de soumissions.

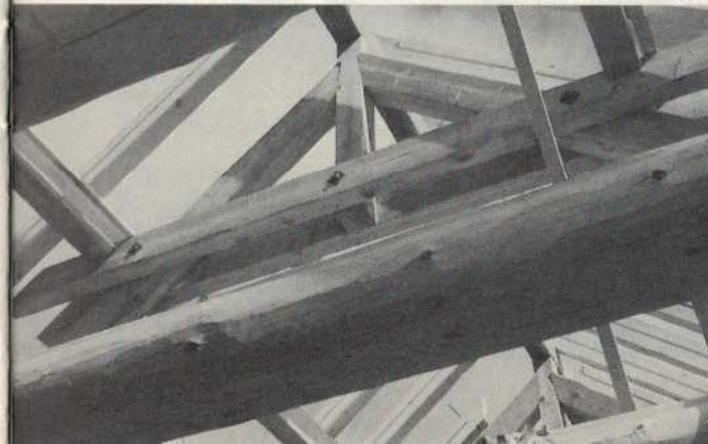
20 février 1990 - Approbation, à l'unanimité, du Conseil général pour l'obtention du droit de superficie.

5 mars 1990 - Dépôt du dossier et mise à l'enquête.

3 août 1990 - Autorisation de débiter les travaux et le 12 du même mois mise en chantier.

Le Groupement des propriétaires se félicite de l'heureuse issue donnée au désastre qui a anéanti le vieux chalet, symbole du passé châtelain. C'est grâce à l'imagination et à la ténacité de la famille R. Colliard, fils de l'ancien syndic. De son vivant, ce dernier portait un attachement tout particulier à cet édifice, cher à son cœur d'armailli. Nous désirons, en plus de Nicole et Raoul Colliard, remercier le Conseil communal pour avoir soutenu le projet, ainsi que tous ceux qui ont participé ou plébiscité la reconstruction du "Vieux chalet" qui fera, nous en sommes certains, honneur à notre station.

J.-J. G.



Une charpente massive qui fait honneur aux métiers du bois

DUCREST

SOLS

Pose et entretien

Parquet - Moquette

Ponçage - Imprégnation

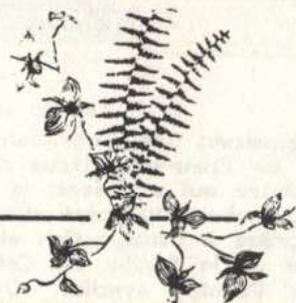
Plastique - Plinthe

Jean-Pierre DUCREST

1619 LES PACCOTS

Case postale 91

Tél. (021) 948 77 15



Dany-Fleurs

Rte de Vevey - 1618 CHATEL ST DENIS

TEL. 021 - 948 81 68

Des fleurs, même le dimanche
ouvert de 9 h.30 à 12 h.

"DESIGN-MOI LE BONHEUR"



Votre partenaire
pour construire et transformer

- matériaux de construction
- carrelages
- appareils sanitaires
- bois
- aménagements extérieurs

GETAZ VIVE LA VIE
ROMANG

LEADER DE L'ÉQUIPEMENT POUR L'HABITAT
1618 Châtel-St-Denis
Exposition à St-Légier et Bussigny
(du lundi au vendredi)

ABRIS POUR LES OISEAUX

Amis en liberté

Les animaux familiers les plus agréables et les moins absorbants sont les oiseaux en liberté. Ils sont prêts à accepter votre amitié et, avec eux, vous n'éprouverez pas ce sentiment de culpabilité que l'on ressent souvent à l'égard des animaux sauvages captifs. Un oiseau se débrouille tout seul et il faudrait le négliger totalement pour qu'il parte à la recherche d'un endroit plus hospitalier.

C'est par la fenêtre de la cuisine ou celle de la salle à manger que vous observerez le mieux les oiseaux dans votre jardin... qui deviendra leur refuge si vous savez l'aménager: séparez-le des espaces découverts où les chats aiment rôder, par une haie d'épineux par exemple; prenez la précaution de recouvrir les troncs des arbres de bandes d'aluminium peintes de la même couleur que l'écorce pour empêcher les chats et les écureuils d'atteindre nids et mangeoires.

Eau et Nourriture

Les oiseaux ont absolument besoin d'eau pour boire et se baigner. Mettez-en dans un récipient convenable placé dans un endroit entouré d'une haie d'épineux, par exemple, qui écartera les prédateurs.

La plupart des oiseaux mangent des baies et des insectes qu'ils détruisent en grande quantité. Il faut les nourrir abondamment en hiver lorsque la neige recouvre tout mais ne pas le faire de manière régulière au printemps et en été quand la nature assure leur subsistance: ils finiraient par compter uniquement sur vous. Il faut leur offrir suffisamment de nourriture pour les attirer, pas assez pour les gaver: ils doivent rester sur leur faim et se nourrir eux-mêmes en partie.

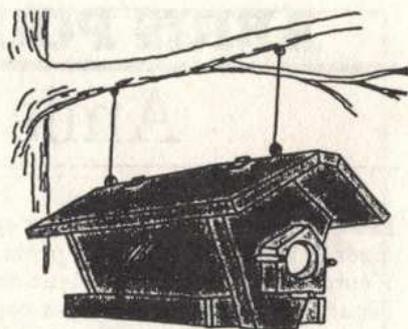
On trouve dans la plupart des grands magasins des aliments pour oiseaux: millet, graines de tournesol, mélanges divers et même distributeurs automatiques en carton. Achetez-en, mais évitez de trop en donner aux oiseaux. Sinon, en voulant bien faire, vous amoindriez les aptitudes à survivre de vos petits amis et vous courriez en outre le risque d'attirer des hordes de moineaux, de pigeons, d'étourneaux. Les écureuils accourent aussi avec les geais et les pies superbes mais querelleuses. Beaucoup de gens les aiment cependant et s'efforcent de les attirer. Mais attention: ce sont des oiseaux voleurs parfaitement capables en outre de détruire tous les légumes du jardin.

Plantes et Arbustes

Un bon gazon entouré de haies d'arbustes, avec quelques arbres, attirera de nombreux oiseaux dans votre jardin. Merles, grives et bouvreuils apprécient beaucoup l'épine-vinette et le cotoneaster, tandis que les insectivores comme la mésange bleue et tous les représentants de cette espèce, les bergeronnettes et même les moineaux effrontés aiment bien les limettiers, le chèvrefeuille et le houx.

ABRIS POUR LES OISEAUX

Suspendez la mangeoire à une branche d'arbre, à une potence à un coin de la maison, ou mettez-la sur un poteau.



Distributeur de nourriture

Cette mangeoire géante est plus grande que les distributeurs du commerce. Elle peut nourrir davantage d'oiseaux et on a moins souvent besoin de la regarnir. Les côtés en verre forment une trémie qui par gravité alimente un plateau. Le verre permet de voir quand il faut regarnir la mangeoire, sans avoir à l'ouvrir.

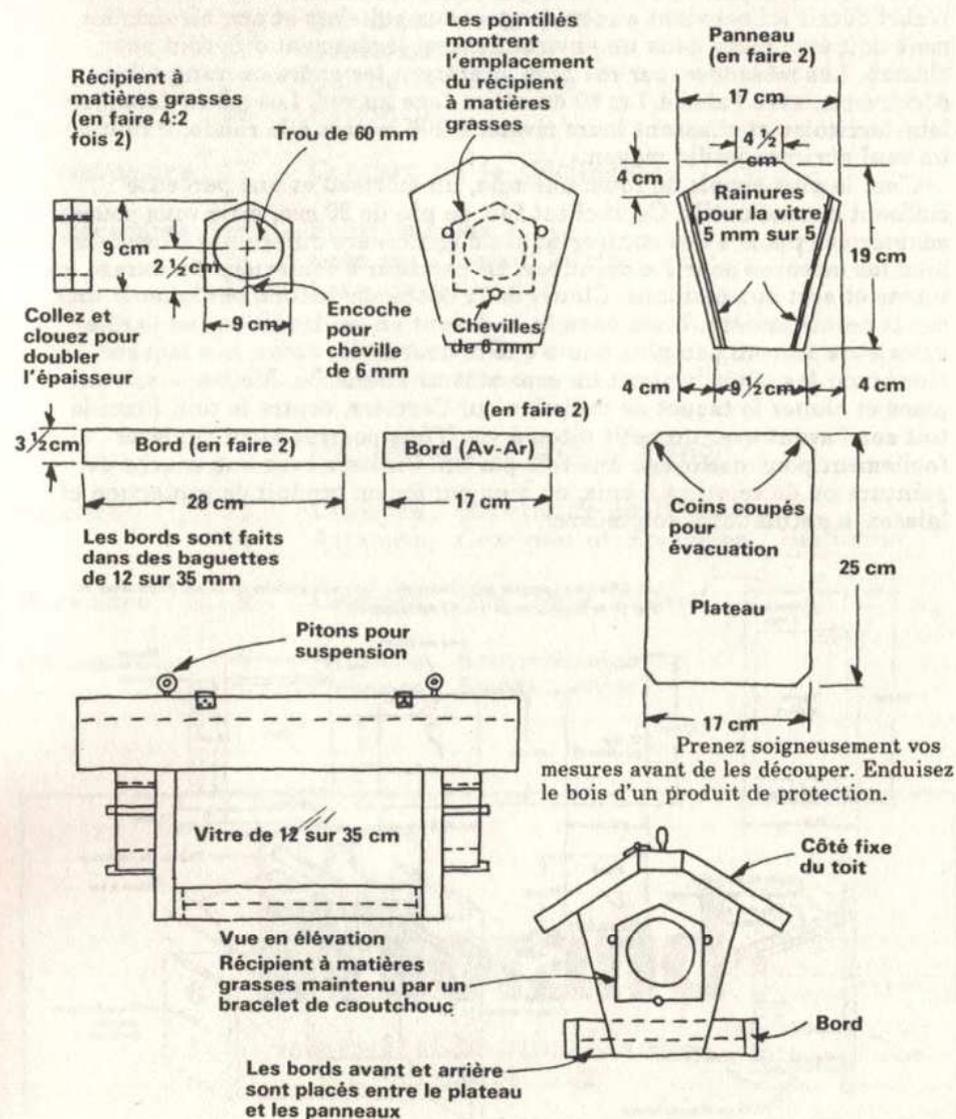
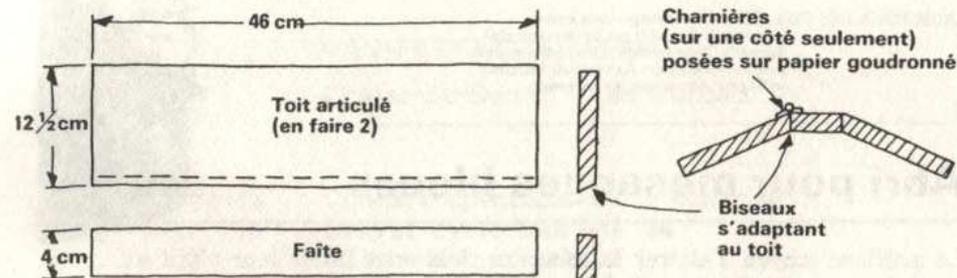
Commencez la construction par le découpage des éléments du plateau, fond et bords, puis assemblez-les comme dans la figure F. Remarquez que les coins du fond sont légèrement coupés pour permettre un écoulement. Les bords sont faits de baguettes de 10 mm d'épaisseur.

Coupez les panneaux avant et arrière comme indiqué et faites les rainures pour les vitres avec deux traits de scie de 10 mm de profondeur. Assurez-vous que la vitre y coulisse bien. Fixez les panneaux au plateau directement sur les bords avec des clous galvanisés ou des vis en cuivre.

Placez les vitres coupées à la dimension, dans les rainures des panneaux: elles reposeront sur les bords avant et arrière du plateau, laissant ainsi un espace pour le passage des aliments. Si elles dépassent légèrement le sommet des plateaux, faites une petite entaille au couteau dans les bords pour les laisser descendre un peu plus. Mettez alors en place le faite du toit, fixez-le, puis clouez l'un des côtés. Les extrémités des côtés en contact avec le faite doivent être biseautés.

Mettez ensuite en place le côté articulé en fixant les charnières avec des vis. Si vous voulez que la mangeoire soit étanche, recouvrez tout le toit, y compris la partie relevable, d'une feuille de papier goudronné maintenu sur les côtés par des clous galvanisés à tête large. Vissez de gros pitons dans les panneaux avant et arrière à travers le faite pour pouvoir suspendre la mangeoire. Pour la mettre sur un poteau, fixez simplement des cornières sur le fond du plateau.

Les deux compartiments à matières grasses sont faits de deux morceaux de bois de 18 mm d'épaisseur assemblés à la colle résistant à l'eau. L'assemblage fait, repérez sur les panneaux l'emplacement des chevilles de maintien (trois longueurs de 75 mm de rondin de 6 mm), percez trois trous et enfoncez-y les chevilles. Un bracelet de caoutchouc ou une ficelle maintiendra en place les compartiments qu'il sera ainsi facile d'enlever pour les regarnir. Pensez à installer votre mangeoire à un endroit facilement accessible pour vous et près d'une fenêtre d'où vous pourrez regarder les oiseaux en prenant votre petit déjeuner.



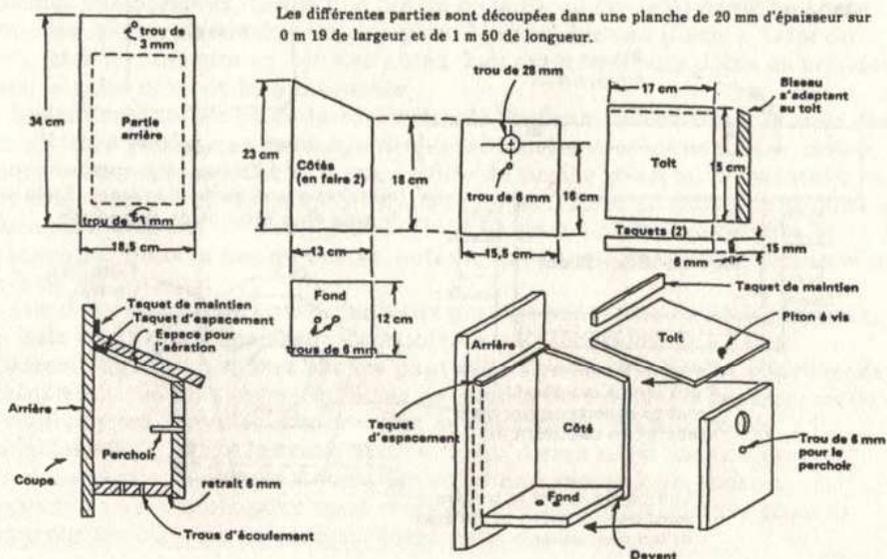
ABRIS POUR LES OISEAUX Les mésanges sont souvent chassées de leur abri par des oiseaux plus agressifs. Dans celui-ci le trou est trop petit pour les étourneaux. Le perchoir intérieur suffit pour décourager les moineaux.



Abri pour mésanges bleues

Le meilleur moyen d'attirer les oiseaux chez vous est de leur offrir un endroit qui leur plaise, mais leurs préférences varient selon les espèces. L'abri décrit ici convient aux mésanges, aux roitelets et aux hirondelles, mais doit être placé dans un environnement légèrement différent pour chacun. Les mésanges, par exemple, préfèrent les endroits tranquilles, découverts, avec l'abri à 1 m 80 du sol et face au sud. Les mâles défendent leur territoire et chassent leurs rivaux à 200 mètres à la ronde. Il faut donc un seul abri par jardin moyen.

C'est le plus simple de tous: une scie, un marteau et une perceuse suffisent comme outils. Celui-ci est fait de pin de 20 mm, mais vous pouvez adapter ces plans à des contreplaqués d'épaisseurs différentes. Observez bien les mesures pour les découpes. Le perchoir à l'intérieur décourage les intrus et sert aux oisillons. Clouez deux côtés sur le fond et clouez le tout sur la partie arrière. Fixez ensuite le devant en veillant à ce que l'arête extérieure soit un peu plus haute que le dessus des côtés. Les taquets cloués sur les côtés laissent un espace pour l'aération. Mettez le toit en place et clouez le taquet de maintien sur l'arrière, contre le toit. Fixez le toit sur l'avant avec un petit piton à vis. Vous pourrez ainsi l'enlever facilement pour nettoyage une fois par an. Finissez avec une couche de peinture ou de teinture à bois, ou bien passez un produit de protection et laissez la patine faire son œuvre.



MANIFESTATIONS 1990

Châtel-St-Denis - Les Paccots

- o Octobre 12-13 Concert-spectacle de la Maîtrise
- * 14 Brevet cyclo-touriste de l'Aigle Mountain-bike
- * 14 Course populaire de Mountain-bike
- o 20 Bal disco de la fanfare
- o 21 Bénichon
- o 21 Bal de la Jeunesse
- o 28 Recrotzon

- o Novembre 17 Concert de la Cécilienne

- o Décembre 1er Saint-Nicolas CIA
- * 26 Loto du Choeur Mixte
- * 27 Loto du Ski-Club

- o Châtel-St-Denis
- * Les Paccots

Manifestations dans la région

- Octobre 13 Granges, Marché de la Bénichon
- 14 Attalens, Granges et Semsales, Bénichon

- Novembre 9 Granges, film "Mme Veuve"

- Décembre 9 Attalens, Saint-Nicolas
- 9 Granges, Saint-Nicolas

Morand

1618 CHÂTEL-ST-DENIS - La Place
Tél. 021/56 75 32

POUR EN SAVOIR PLUS



VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Emondage des arbres et arbustes et taille des haies vives bordant les routes publiques sur la commune de Châtel-St-Denis

En vertu des articles 94 et 95 de la loi sur les routes de 1967, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et des arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au 1^{er} novembre 1990.

Nous rappelons ci-après les dispositions des art. de la loi:

- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m, mesurée à partir du niveau de la chaussée.
- toute branche d'arbres ou d'arbustes débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à hauteur de 3 m, mesurée également à partir de ce dernier.
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est strictement interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent, en aucun cas, la limite de propriété. Leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm.
- au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

Les propriétaires sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé.

Le Conseil communal

NOS PETITES ANNONCES

AVIS A NOS MEMBRES
Utilisez notre rubrique gratuite "Petites annonces"

Notre adresse:
GPC case 267
1619 Les Paccots

PROCHAINE PARUTION
début décembre 1990

Médecine et secours en montagne

Fréquence alarme pour le secours en montagne

Dès 1990, la fréquence 159,675 MHz (nommée canal héli-1) deviendra la fréquence de sauvetage par excellence. Le réseau de relais de la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA) couvrant environ 90% du territoire suisse, il deviendra ainsi possible de demander de l'aide et d'être secouru rapidement presque partout et en tout temps. Cela signifie que les alpinistes peuvent dorénavant emporter en course un appareil fonctionnant sur la fréquence en question. Le montant de la taxe d'utilisation fait encore l'objet de discussions internes aux PTT.

Le CAS lance un appel aux fabricants suisses d'appareils de transmission, afin qu'ils mettent rapidement sur le marché un appareil fiable, à un prix concurrentiel.

(selon comm. CAS)

Secours en montagne



En cas d'urgence:

01/383 11 11



Restaurants Horaire

Hôtel Dent-de-Lys
ferm. hebdo. le mardi

Hôtel Corbetta
pas de fermeture

Hôtel Ermitage
Vacances du 29 octobre au 10 décembre

Auberge Lac des Joncs
Vacances du 29 octobre au 10 décembre

Restaurant Les Rosalys
ferm. hebdo. le jeudi entre-saisons
Vacances du 18 septembre au 12 octobre

Magasins

Marché Colliard
Vacances du 29 octobre au 9 novembre

Heures d'ouverture :
8.00 h - 12.00 h
14.00 h - 18.00 h
le dimanche
8.00 h - 12.00 h
14.30 h - 17.00 h

Epicierie-bazar Corbetta

Heures d'ouverture :
8.00 h - 12.30 h
15.00 h - 18.30 h
samedi-dimanche
8.00 h - 17.30 h

Office du tourisme
tél. 021/948.84.56

Heures d'ouverture :
8.30 h - 11.30 h
du lundi au vendredi
9.30 h - 11.30 h
le samedi

Fermé le dimanche

VIONNET RADIO-TV

Concessionnaire PTT

CH - 1618 CHÂTEL-SAINT-DENIS

Route de Vevey 22

Tél. (021) 948 77 54

Fax (021) 948 89 71

- Antennes - Réception satellite
- Audio & video professionnels
- Atelier de réparation

ENiL

Imprimerie de l'ère nouvelle sa

...de la conception à la réalisation de la carte à l'édition de luxe...

Rue de la Vigie 3
1003 Lausanne
Tél. 021/20 75 51
CP 297 1000 Lausanne 17
Téléfax 021/20 75 54

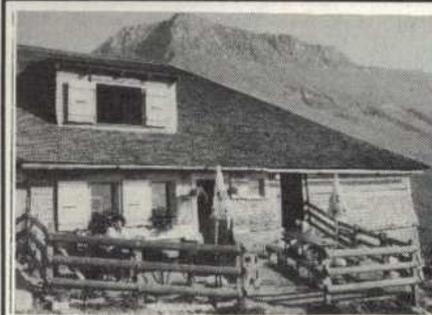
MAURICE COLLIARD 1618 Châtel-St-Denis

Produits pétroliers - Huiles de chauffages
Carburants - Huiles moteur

☎ (021) 948 70 33

Révision de citernes par maison spécialisée

HELVECIT S.A., BULLE
☎ (029) 2 35 39



Buvette de Saletta

alt. 1500

Spécialités du chalet

Fam. Raoul Colliard

1622 Les Paccots

☎ 021 - 948 78 86

FAVORISEZ NOS ANNONCEURS!